



Conseil Communautaire du 26 septembre 2023

Délibération n°2023-102

Thème :
Ressources Humaines

**Objet : Avenant n°2 à
la Convention de
mutualisation du
service commun
« Ressources
Numériques et
Informatiques »**

Pôle : Ressources

Nombre de conseillers
En exercice : 36
Présents : 30

Nombre de pouvoirs : 5

Le 26 septembre 2023 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 20 septembre 2023 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Catherine VALDENAIRE, Eric PEYTHIEU, Claire BARNÉOUD, Richard NUSSBAUM, Christian JULLIEN, Annie ASTIER-CONVERSET, Corinne ASCHETTINO, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Thomas SCHWARZ, Francine DAERDEN, Jean-Pierre PIC, Jean-Marie REY, Muriel PAYAN, Guy HERMITTE, Claudine CHRETIEN, Pierre LEROY, Vincent FAUBERT, Corinne CHANFRAY, Nicolas GALLIANO, Catherine BLANCHARD, Marine MICHEL, Emeric SALLE, Gilles PERLI, Thierry AIMARD, Olivier FONS, Sébastien FINE, Jean-Pierre MASSON, Patricia ARNAUD.

Étaient représentés :

Emilie GENOUX DESMOULINS donnant pouvoir à Corinne CHANFRAY,
Jean-Marc CHIAPPONI donnant pouvoir à Emeric SALLE,
André MARTIN donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM,
Maryse XAUSA FRANÇOIS donnant pouvoir à Olivier FONS,
Jean-Franck VIOUJAS donnant pouvoir à Jean-Pierre PIC.

Absent :

Gabriel LEON

Secrétaire de séance :

Marine MICHEL.

Rapporteur : Emeric SALLE

Monsieur le Vice-Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 5211-4-2 ;
- VU le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 05-2022-12.19.00001 du 19 décembre 2022 modifiant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2021-116 du 2 novembre 2021 portant adoption du Schéma de Mutualisation de la Communauté de Communes du Briançonnais ;
- VU la convention portant création d'un service commun « Ressources Numériques » et son avenant numéro 1 ;
- VU l'avis favorable du Bureau Exécutif du 13 septembre 2023 ;
- VU l'avis favorable du Comité Social Territorial du 18 septembre 2023 ;
- VU l'avis favorable de la commission Ressources du 18 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT l'évolution de l'effectif du service commun « Ressources Numériques et Informatiques » ;

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve l'avenant numéro 2 à la convention portant création d'un service commun « Ressources Numériques et Informatiques », actant l'augmentation de l'effectif du service de 6 à 6,25 postes ;
- Autorise le Vice-Président en charge des Ressources Humaines à signer ledit avenant et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits

Pour copie conforme
Le Président,

Arnoud MURGIA



02 OCT. 2023

Date de publication :

Date de Transmission en Préfecture :

02 OCT. 2023

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.

Avenant N°2 à la convention portant création d'un service commun**« RESSOURCES NUMERIQUES »**

Vu la convention portant création d'un service commun « RESSOURCES NUMERIQUES » en date du 5 janvier 2022 ;

Vu l'avenant N°1 à la convention portant création d'un service commun « RESSOURCES NUMERIQUES » en date du 08 août 2023 ;

Considérant l'évolution nécessaire de l'effectif et de l'organisation du service commun « RESSOURCES NUMERIQUES » pour faire face aux enjeux numériques et informatiques sur les deux Collectivités ;

Considérant de ce fait la nécessité de modifier l'article 1 de la Convention précisant l'effectif du service et l'annexe 2 précisant la liste des postes concernés.

Il est convenu ce qui suit :

Le service Ressources Numériques est désormais dénommé « Ressources Numériques et Informatiques ».

A l'article 1 le tableau décrivant la constitution du service commun est remplacé par le tableau suivant :

Dénomination du service créé	Nombre de postes concernés
Ressources numériques et informatiques	6.25

L'annexe 2 – composition du service commun Ressources numériques et informatiques est modifiée en conséquence (en annexe)

Les autres dispositions de la convention, et notamment les conditions de répartition des activités des agents du service entre les deux Collectivités (50/50) demeurent inchangées.

Fait à Briançon, le

**Pour la Communauté de Communes
du Briançonnais**

Pour la Ville de Briançon

**Emeric SALLE, Vice-Président délégué aux
Ressources Humaines**

Arnaud MURGIA, Maire

Annexe 2 Avenant n°2 - composition du service commun Ressources numériques et informatiques

Nom	Prénom	Fonctions	Statut	Catégorie	Cadre d'emploi	Temps de travail	Agent concerné par le transfert oui/non	Date du transfert
NOEL	Laurent	Technicien d'exploitation	Titulaire	C	Agent de maîtrise	TC 100%	Oui	01/01/2022
CAVE	Alexandre	Technicien d'exploitation	Contractuel	B	Technicien	TC 100%	Non	
GRANAT	Frédéric	Chef de service	Titulaire	A	Ingénieur	TC 100%	Non	
PELLAT	Eric	Chef de projet étude et développement du système d'information et modernisation des usages numériques	Contractuel	A	Ingénieur	TC 100%	Non	
BARNEOUD	Laurent	Administrateur systèmes et réseau	Titulaire	B	Technicien	TC 100%	Non	
PICARD	Sylvain	Chef de projet SIG	Titulaire	B	Technicien	TC 100%	Non	
En cours de recrutement		Assistant administratif		C		25%	Non	